

le 23 août 2012 (Etat: 14 avril 2021)

Table des matières

| | | |
|---|---|----|
| A | INTRODUCTION | 2 |
| B | PROFIL DE QUALIFICATION | 3 |
| | 1 Profil de la profession | 3 |
| | 2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles | 5 |
| | 3 Niveau d'exigences de la profession | 5 |
| C | EXPLICATION DE L'UTILISATION DU PLAN DE FORMATION | 6 |
| D | COMPÉTENCES OPÉRATIONNELLES | 9 |
| | 1 Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs | 9 |
| | 2 Domaine de compétence opérationnelle 2 – Entretien, sécurité et protection de l'environnement | 20 |
| | 3 Compétences méthodologiques | 27 |
| | 4 Compétences sociales et personnelles | 28 |
| E | TABLEAU HORAIRE DE L'ÉCOLE PROFESSIONNELLE | 29 |
| | 1 But | 30 |
| | 2 Organe responsable | 30 |
| | 3 Organes | 30 |
| | 4 Durée, période et contenus | 30 |
| G | PROCÉDURE DE QUALIFICATION | 32 |
| | 1 Organisation | 32 |
| | 2 Domaine de qualification | 32 |
| | 3 Note d'expérience | 33 |
| | 4 Appréciation | 33 |
| | APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR | 34 |
| | MODIFICATIONS DANS LE PLAN DE FORMATION 2021 | 35 |
| | ANNEXES AU PLAN DE FORMATION (14 AVRIL 2021) | 36 |

A Introduction

Le plan de formation est le concept pédagogique et professionnel de la formation professionnelle de base pour les conductrices et les conducteurs de véhicules lourds avec certificat fédéral de capacité (CFC). Il concrétise la formation de base de conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC sur les trois sites que sont l'entreprise, l'école professionnelle et les cours interentreprises, avec l'objectif de créer une formation professionnelle de base pour la branche du transport.

Le plan de formation s'articule en quatre parties. La partie A ordonne les objectifs de formation selon la méthode Triplex sur trois niveaux:

- Les domaines de compétences opérationnelles; ils résument les compétences selon les thèmes ou les technologies;
- Les compétences opérationnelles; elles correspondent à une combinaison des connaissances, des capacités et des attitudes face à certaines actions et se différencient en compétences opérationnelles, méthodologiques, sociales et personnelles;
- Les objectifs évaluateurs; ils s'articulent en objectifs de formation sur les différents sites de formation.

A côté des contenus professionnels spécifiques, le plan de formation contient le tableau des leçons de l'école professionnelle (partie B), des explications sur les cours interentreprises (partie C) et des points de repère pour le processus de qualification (partie D).

Le plan de formation pour les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC¹ est ordonné par l'Association suisse des transports routiers ASTAG et est approuvé par le Secrétaire d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)¹

¹ La désignation de l'unité administrative a été adaptée. L'adaptation a été reprise dans l'ensemble du texte.

B Profil de qualification

Le profil de qualification est un résumé des domaines de compétences opérationnelles et des compétences opérationnelles dont devront disposer les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC à la fin de leur formation. Les domaines de compétences opérationnelles sont attribués à une ou plusieurs compétences opérationnelles, qui peuvent à leur tour être concrétisées de façon mesurable par des objectifs évaluateurs (voir partie A). Les objectifs évaluateurs dans l'entreprise représentent les véritables objectifs de formation pour la formation en pratique professionnelle. L'atteinte des buts est soutenue et complétée par les objectifs évaluateurs de l'école et des cours interentreprises.

1 Profil de la profession

Domaine d'activité

Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC sont actifs dans les domaines du transport de frets et de marchandises suivants: les transports de colis, les transports exceptionnels, les transports à température dirigée de produits alimentaires, les transports de produits alimentaires (citernes), les transports de liquides, les transports de véhicules, la logistique de chantier, les transports de bois, les déménagements, les transports de déchets. Dans ces domaines ils maîtrisent tous les travaux, allant de la planification des mandats jusqu'à la livraison chez les clients.

Compétences opérationnelles nécessaires

Les objectifs généraux de la formation s'articulent en deux domaines de compétences opérationnelles:

1. Exécution de transports
2. Entretien, sécurité et protection de l'environnement

Les conductrices et les conducteurs de véhicules lourds CFC s'engagent dans ces domaines à effectuer de manière indépendante et compétente avec des véhicules lourds avec remorque les travaux suivants: Ils

- a) analysent les mandats afin de planifier les transports de manière compétente;
- b) conduisent des véhicules à moteurs lourds avec remorques et transportent des marchandises ou fournissent des services à l'intention de la clientèle de façon sûre, économique et respectueuse de l'environnement;
- c) connaissent les particularités des différents domaines du transport et exécutent les tâches inhérentes à leur domaine de manière compétente, appropriée et respectueuse de l'environnement;
- d) entretiennent des véhicules à moteurs lourds et des remorques et remédient à des pannes et à des dérangements simples;
- e) se distinguent par leurs compétences techniques et leur autonomie. Ils exécutent leurs tâches en fonction des contenus des mandats et des indications des clients. Sur la route, ils se comportent de manière correcte et exemplaire;
- f) travaillent en appliquant consciencieusement les prescriptions en matière de protection de l'environnement, de protection de la santé et de sécurité au travail.

Complexité des tâches et niveau d'autonomie

Les tâches des conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC sont exigeantes et complexes. Ce qui exige un comportement juste, sûr et responsable dans la circulation, ainsi qu'une compréhension technique et une bonne imagination.

Contribution de la profession à la société, l'économie, la nature et la culture (durabilité)

La profession et la branche contribuent de façon significative à ce que, dans la société de consommation suisse, les entreprises soient approvisionnées en marchandises en temps, d'une manière sûre et écologique. Cette contribution logistique est tout aussi importante sur le plan économique que social. Le contexte professionnel est marqué par les facteurs et développements suivants:

- le trafic est en constante augmentation, ce qui conduit à des conditions de travail contraignantes et une forte responsabilité vis-à-vis des autres usagers de la route
- les règlements et la forte densité législative exigent une formation continue
- la reconnaissance sociale du transport a donné de l'importance à la logistique au vu de la performance économique générale, ce qui nécessite une tolérance raisonnable dans leur travail quotidien.

Cela entraîne dans l'exercice de la profession, que les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC doivent être conscients de leur responsabilité et mener à bien leur activité d'une manière exemplaire.

On distingue, en fonction des véhicules et de la nature du chargement, les domaines suivants:

- transports de marchandises de détail
- transports exceptionnels
- transports d'animaux
- transports de denrées alimentaires à température constante
- transports de denrées alimentaires en citerne
- transports de carburants par citernes
- transports de gaz fluide
- transports de véhicules
- transports logistique du domaine de la construction
- transports de bois
- transports de meubles
- transports de déchets

D'autres domaines, qui ne sont pas encore connus à ce jour, pourront être ajoutés. Ceux-ci ne comportent pas d'objectifs évaluateurs spécifiques pour la formation en entreprise. Ils découlent logiquement des particularités liés aux véhicules et à la nature du chargement. La formation dispensée par l'école professionnelle et dans le cadre des cours interentreprises est identique pour toutes les personnes en formation.

2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

| Domaines de compétences opérationnelles | Compétences opérationnelles | | |
|---|--|---|--|
| 1 Exécution de transports | 1.1 Planifier et organiser des transports Interpréter soigneusement les ordres de commande pour une planification des transports de qualité et durables. | 1.2 Préparer des transports Préparer les transports conformément aux normes de sécurité et respectueuses de l'environnement. | 1.3 Transporter des marchandises Conduire les véhicules en toute sécurité et transporter les marchandises et/ou fournir d'une manière compétente des prestations de service au client. |
| | 1.4 Livrer les marchandises transportées aux clients Livrer les marchandises chez le client dans un cadre amical. | 1.5 Clôturer les transports Clôturer le transport d'une manière efficace et établir les documents nécessaires afin d'assurer la traçabilité. | 1.6 Planifier et organiser les processus de travail et d'apprentissage personnels Les procédures et les processus opérationnels tels qu'organiser son matériel de travail personnel en fonction des besoins. |
| 2 Entretien, sécurité et protection de l'environnement | 2.1 Exécuter des travaux de contrôle et d'entretien sur des véhicules Tâche d'inspection et d'entretien de façon autonome selon les règles de mise en service et de garantie de la sécurité. | 2.2 Assurer la sécurité au travail et la protection de la santé Observer consciencieusement la réglementation relative à la sécurité au travail et à la protection de la santé. | 2.3 Assurer la protection de l'environnement Les dispositions relatives à la protection de l'environnement transposées de manière ponctuelle et l'élimination des déchets. |

3 Niveau d'exigences de la profession

Les exigences de la profession sont présentées en détail dans le plan de formation (partie A, compétences opérationnelles) dans le cadre des échelons de compétence sous les objectifs évaluateurs.

C Explication de l'utilisation du plan de formation

Les quatre points ci-après sont déterminants pour la compréhension du présent plan de formation et de la formation professionnelle initiale des conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC.

- 1) A la fin de leur formation, les personnes en formation doivent disposer de compétences leur permettant de satisfaire aux exigences professionnelles. Selon les étapes de travail, les mandats ou les lieux de travail, ces exigences se composent de trois parties différentes:
 - Des exigences spécifiques à la profession doivent être remplies telles que le chargement des marchandises, la planification des mandats ou l'utilisation des outils et des équipements. Ces objectifs à la formation sont exprimés par des domaines de compétences opérationnelles et des compétences opérationnelles:

Exécution de transports (domaine de compétence opérationnelle 1)

- Planifier et organiser des transports (compétence opérationnelle 1.1)
- Préparer des transports (compétence opérationnelle 1.2)
- Transporter des marchandises (compétence opérationnelle 1.3)
- Livrer les marchandises transportées aux clients (compétence opérationnelle 1.4)
- Clôturer les transports (compétence opérationnelle 1.5)
- Planifier et organiser les processus de travail et d'apprentissage personnels (compétence opérationnelle 1.6)

Entretien, sécurité et protection de l'environnement (domaine de compétence opérationnelle 2)

- Exécuter des travaux de contrôle et d'entretien sur des véhicules (compétence opérationnelle 2.1)
 - Assurer la sécurité au travail et la protection de la santé (compétence opérationnelle 2.2)
 - Assurer la protection de l'environnement (compétence opérationnelle 2.3)
- En vue de permettre une bonne organisation personnelle de l'apprentissage et du travail, l'accomplissement structuré et planifié des tâches ainsi qu'un recours judicieux aux outils de travail, des compétences méthodologiques sont requises. Pour les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC, il s'agit des compétences ci-après (pour plus de précisions, voir page 26 du plan de formation):
- techniques de travail et résolution de problèmes
 - approche et action interdisciplinaires axées sur les processus
 - stratégies d'information et de communication
 - approche et action axées sur la qualité
 - stratégies d'apprentissage tout au long de la vie
- Des compétences en rapport avec le domaine relationnel doivent être développées, par exemple dans le contexte des contacts avec les supérieurs, les collaborateurs, les clients ou les autorités. Il s'agit des **compétences sociales et personnelles**. Lors de défis à relever dans le cadre de la communication avec des tiers ou au sein de l'équipe,

ces compétences permettent aux conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC d'agir avec confiance et aisance. Les conducteurs qualifiés de véhicules lourds renforcent ainsi leur personnalité et œuvrent en faveur de leur développement personnel. Il s'agit des compétences ci-après (pour plus de précisions, voir page 27 du plan de formation):

- autonomie et responsabilité
- aptitude à la communication et au travail en équipe
- capacité à gérer des conflits
- civilité et présentation
- résistance au stress
- prise de conscience et action respectueuse de l'environnement

2) Les **compétences professionnelles** sont concrétisées selon trois niveaux avec les domaines de compétences opérationnelles, les compétences opérationnelles et les objectifs évaluateurs.

- Les domaines de compétences opérationnelles décrivent d'une manière générale les thèmes et les domaines de compétence de la formation tout en mentionnant leurs importances pour les conducteurs de véhicules lourds CFC.
- Les compétences opérationnelles concrétisent les domaines de compétences opérationnelles et décrivent les attitudes, les comportements ou les traits de caractère généraux des personnes en formation.
- Les objectifs évaluateurs traduisent quant à eux les compétences opérationnelles par des actions concrètes que les personnes en formation devront réaliser dans les trois lieux de formation.

Alors que les domaines de compétences opérationnelles et les compétences opérationnelles s'appliquent aux trois lieux de formation, les objectifs évaluateurs sont eux formulés distinctement pour l'école professionnelle, pour l'entreprise et pour les cours interentreprises.

3) Les objectifs évaluateurs spécifiques à la profession permettent de promouvoir, dans les trois lieux de formation, les compétences méthodologiques ainsi que les compétences sociales et personnelles. Ils forment un ensemble de compétences pour les trois lieux de formation. Alors que l'école professionnelle développe l'analyse et l'orientation, l'entreprise et les cours interentreprises permettent d'une manière générale d'exercer pratiquement les compétences professionnelles acquises.

4) L'indication des niveaux de taxonomie des objectifs évaluateurs formulés pour les trois lieux de formation sert à définir le niveau d'exigence de ces objectifs. On distingue six niveaux de compétence (C1 à C6) qui reflètent divers niveaux d'exigence. Il s'agit plus précisément des niveaux de compétence suivants :

C1 (Restituer un savoir)

Restituer des informations mémorisées et les citer dans des situations similaires (nommer, connaître).

Exemple: Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC citent les mesures visant à prévenir les blessures au travail.

C2 (Comprendre)

Les informations doivent être non seulement restituées mais aussi comprises (expliquer, décrire, commenter, mettre en évidence).

Exemple: Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC expliquent les conséquences juridiques en entreprise liées à l'absence ou aux erreurs de libellé des documents de transport.

C3 (Appliquer)

Appliquer des informations en rapport à différentes situations.

Exemple : Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC procèdent, de manière appropriée et selon les directives, aux contrôles généraux des véhicules et des trains routiers.

C4 (Analyser)

Distinguer des contenus en divers éléments, identifier les rapports et les interférences entre ces éléments.

Exemple: Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC contrôlent l'exactitude des documents de transport disponibles et s'assurent qu'ils soient complets.

C5 (Synthétiser)

Combiner différents éléments d'un même contenu et les réunir sous la forme d'un ensemble ou élaborer une solution à un problème.

Exemple: Sur la base de la planification du mandat, les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC définissent les étapes préparatoires du transport.

C6 (Evaluer)

Evaluer certaines informations et actions sur la base de critères.

Exemple: Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC contrôlent, organisent et évaluent la sécurité du fonctionnement des véhicules et des trains routiers selon les prescriptions.

D Compétences opérationnelles

1 Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs

| | | |
|---|--|--|
| <p>Domaine de compétence professionnelle opérationnelle 1 – Exécution de transports²</p> <p>L'exécution de transports de diverses marchandises constitue la compétence clé des conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC. Ils planifient des transports en fonction des mandats, procèdent à leur préparation et à leur exécution, livrent les marchandises chez les clients et procèdent à la clôture du transport. Ce faisant, ils tiennent compte des besoins des clients et des directives reçues, travaillent de manière efficace et respectent consciencieusement les prescriptions en matière de sécurité routière, de sécurité au travail et de protection de l'environnement.</p> | | |
| <p>1.1 Compétence opérationnelle – Planifier et organiser des transports</p> <p>Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC ont conscience de l'utilité et du rôle d'une planification rigoureuse qui respectent les exigences des clients. Ils interprètent les mandats et exécutent les travaux selon cette planification des transports de manière autonome, professionnelle et consciencieuse.</p> | | |
| <p>Objectifs évaluateurs école professionnelle</p> | <p>Objectifs évaluateurs entreprise</p> | <p>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</p> |
| <p>1.1.1 Documents en rapport avec le mandat et documents de transport</p> <p>Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC expliquent la composition des documents en rapport avec le mandat selon :</p> <ul style="list-style-type: none"> - adresse - poids - marchandises transportées - marchandises dangereuses - délai - modalités de paiement - documents d'accompagnement requis - modalités de déchargement <p>Pour les documents en rapport avec les mandats ci-après, ils indiquent les particularités, le rôle et les bases légales correspondantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - procédures douanières ; - documents usuels se rap- | <p>1.1.1 Documents en rapport avec le mandat et documents de transport</p> <p>J'analyse les documents en rapport avec le mandat selon les dispositions légales et les directives de l'entreprise.</p> <p>Je note sous la forme de mots-clé les principaux points déterminants pour la suite de la planification ainsi que les exigences particulières des clients. (C5)</p> | |

² Permis de conduire de catégorie CE

| | | |
|---|---|--|
| portant au transport international. (C2) | | |
| <p>1.1.2 Calcul professionnel Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC effectuent correctement des calculs professionnels en rapport avec les thèmes suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - SI -Système International d'Unités de base - surfaces, volumes - masses, volumes - mouvements - pourcentage des pentes - calcul des coûts d'exploitation (C3) | | |
| <p>1.1.3 Planification des transports Les conducteurs de véhicules lourds expliquent le fonctionnement des systèmes de navigation et des possibilités qu'offrent ces systèmes.</p> <p>Ils utilisent judicieusement les cartes et les moyens auxiliaires numériques pour choisir l'itinéraire optimal.</p> <p>Les conducteurs de véhicules lourds analysent les mandats et déterminent la planification du transport en tenant compte des calculs et des points suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - véhicule approprié - prescriptions légales - chargement - conditions de circulation - conditions météorologiques - restrictions en matière d'horaires de transport - limitations liées à la circulation routière - souhaits et exigences spéci- | <p>1.1.3 Planification des transports Je planifie les différentes étapes de travail d'un transport et je choisis l'itinéraire optimal. Pour ce faire, je tiens compte des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - calcul de la charge - véhicule approprié - moyens auxiliaires de transport - prescriptions légales - chargement - répartition et composition de du chargement - conditions de circulation - conditions météorologiques - itinéraire - restrictions en matière d'horaires de transport - connaissances / expériences / particularités liées à la profession de spécialiste des transports - souhaits et exigences spécifiques du client - conditions et particularités de déchargement - coûts | |

| | | |
|--|--|--|
| <p>riques du client - conditions et particularités de déchargement - coûts (C5)</p> | <p>Ma planification contenant les éléments de base est correctement calculée. Je la classe parmi les documents internes de manière à être capable de reconstituer les éléments qui la composent et j'établis les documents nécessaires. (C5)</p> | |
| <p>1.1.4 Protection du chargement Les conducteurs de véhicules lourds décrivent les risques ainsi que les mesures à adopter pour protéger les matières dangereuses et les biens à risque, notamment en cas: - d'intempérie - de vol ou d'abus - de sabotage - d'acte terroriste - de contrebande - d'immigration illégale (C2)</p> | <p>1.1.4 Protection du chargement Je sais identifier les risques auxquels sont exposés les matières dangereuses et les biens à risque pendant toute la durée du transport, notamment en cas: - d'intempérie - de vol ou d'abus - de sabotage - d'acte terroriste - de contrebande - d'immigration illégale Je détermine les mesures de sécurité appropriées en fonction des prescriptions légales et des directives de l'entreprise. (C5)</p> | |

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus
- 2.4 Approche et action axées sur la qualité

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité
- 3.2 Aptitude à la communication et au travail en équipe

| 1.2 Compétence opérationnelle – Préparer des transports Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC ont conscience de la nécessité de préparer les transports selon les directives, de manière sûre et efficace en respectant les normes sur la protection de l'environnement. Ils exécutent l'ensemble des opérations préparatoires au transport conformément aux règles de sécurité avant le départ, assurant l'arrimage du chargement. | | |
|---|---|---|
| Objectifs évaluateurs école professionnelle | Objectifs évaluateurs entreprise | Objectifs évaluateurs cours interentreprises |
| | <p>1.2.1 Contrôle des documents et préparation du transport Je vérifie si les documents de transport disponibles sont établis de manière exacte et complète.</p> <p>Au besoin, j'établis d'autres documents de transport sur la base de la planification effectuée pour le mandat et des directives applicables au transport des marchandises.</p> <p>Je détermine les étapes de la préparation du transport en fonction de la planification établie pour le mandat. (C5)</p> | |
| | <p>1.2.2 Contrôle final avant le départ Avant le départ, je procède au contrôle final du véhicule et du train routier selon les règles et directives.</p> <p>En cas de besoin, je prends les mesures appropriées en vue d'assurer la sécurité du transport et sa conformité aux prescriptions. (C5)</p> | <p>1.2.2 Ergonomie Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC règlent convenablement et ergonomiquement, le siège, le volant et d'autres fonctions liées à la conduite. (C3)</p> |
| <p>1.2.3 Répartition du chargement Les conducteurs de véhicules lourds déterminent la répartition de la charge pour différents chargements en déterminant le centre de gravité</p> | <p>1.2.3 Chargement et moyens auxiliaires de transport Je calcule la répartition de la charge en tenant compte du véhicule et de la nature du chargement ainsi que des lois</p> | <p>1.2.3 Chargement et moyens auxiliaires de transport Les conducteurs de véhicules lourds calculent la répartition de la charge en tenant compte du véhicule et de la nature du</p> |

| | | |
|---|---|--|
| <p>ainsi que les forces en présence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - charge par essieu - charge du timon - poids d'adhésion - charge utile - poids en charge - poids en charge du train routier. <p>(C3)</p> | <p>de la physique.</p> <p>Je charge la marchandise de manière sûre et appropriée, selon les règles applicables, le mandat reçu et les directives de l'entreprise.</p> <p>J'utilise à cet effet les moyens auxiliaires techniques de chargement et de transport disponibles dans l'entreprise de manière sûre et efficace.</p> <p>(C3)</p> | <p>chargement ainsi que des lois de la physique.</p> <p>Ils chargent la marchandise de manière sûre et appropriée, selon les règles applicables, le mandat reçu et les directives de l'entreprise.</p> <p>Ils utilisent à cet effet les moyens auxiliaires techniques de chargement et de transport disponibles dans l'entreprise de manière efficace et sûre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - chariot transpalette - transpalette électrique à timon - chariot élévateur à contrepoids - plate-forme élévatrice - grue de chargement (jusqu'à 40tm ou 22m longueur de flèche) <p>(C3)</p> |
| <p>1.2.4 Arrimage du chargement</p> <p>Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC expliquent les risques et les conséquences des chargements mal arrimés et mal sécurisés en se référant aux règles de la physique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - poids - force d'inertie - accélération /décélération - force centrifuge - friction - centre de gravité <p>Ils décrivent et déterminent pour différents chargements la manière appropriée d'arrimer le chargement:</p> <ul style="list-style-type: none"> - arrimage sans interstices - arrimage direct - arrimage au plancher | <p>1.2.4 Arrimage du chargement</p> <p>J'arrime le chargement et assure sa sécurité selon les méthodes et les moyens appropriés, les prescriptions légales et les directives de l'entreprise. (C3)</p> | <p>1.2.4 Moyens auxiliaires d'arrimage</p> <p>Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC arriment et assurent la sécurité de différents chargements, notamment avec les moyens auxiliaires ci-après:</p> <ul style="list-style-type: none"> - coussins de calage - palettes - poutres de serrage - supports de blocage - cales - chaînes - sangles d'arrimage - matériel anti-glisse - filets de sécurité <p>(C3)</p> |

| | | |
|---|--|--|
| - mesures de sécurité combinées (C2) | | |
|---|--|--|

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus
- 2.4 Approche et action axées sur la qualité

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité
- 3.5 Résistance physique et psychique

1.3 Compétence opérationnelle – Transporter des marchandises

Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC sont conscients que les marchandises doivent être transportées de manière sûre, efficace et respectueuse de l'environnement. Ils exécutent les transports sans accident, adoptent un comportement respectueux sur la route et font preuve de vigilance et de compétence, notamment lors de conditions de route particulières.

| Objectifs évaluateurs école professionnelle | Objectifs évaluateurs entreprise | Objectifs évaluateurs cours interentreprises |
|--|---|---|
| <p>1.3.1 Prescriptions Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC commentent les prescriptions générales relatives à la circulation routière et à la circulation des poids lourds, en particulier:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les règles de base selon la LCR ; - les principales règles de la circulation routière; - la signalisation routière; - les règles et les dispositions spéciales applicables à la circulation des poids lourds conformément aux prescriptions légales ; - le comportement à adopter par les conducteurs ; - enseignement de la conduite selon l'OAC, y compris les éléments concernant la circulation des poids lourds. | <p>1.3.1 Transport de marchandises Je conduis les véhicules et les trains routiers en tenant compte du type de véhicule, du chargement et des directives, notamment en ce qui concerne:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la sécurité ; - la conduite sans accident ; - la préservation du matériel et des ressources ; - le respect à l'égard des autres usagers de la route; - la protection de l'environnement. <p>Ce faisant, je respecte de manière exemplaire et consciencieuse les règles de la circulation routière et les règles de sécurité. (C3)</p> | <p>1.3.1 Transport de marchandises Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC contrôlent et évaluent, sous l'angle de la sécurité, l'état de fonctionnement des véhicules et des trains routiers, sur la base des prescriptions, notamment en ce qui concerne:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'identification du véhicule à l'aide du permis de circulation ; - les roues ; - les lumières ; - la carrosserie ; - les freins et le système électrique ; - les dispositifs d'attelage; - les dimensions; - le poids <p>Ils remédient eux-mêmes aux petits problèmes techniques</p> |

| | | |
|--|--|--|
| <p>- Prescriptions et réglementations relatives aux trains routiers (C2)</p> | | <p>et décident que leur véhicule peut circuler et que la sécurité routière est assurée. (C6)</p> |
| <p>1.3.2 Equipements et appareils Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC décrivent la structure, les composants, les fonctionnalités et le maniement des équipements et des appareils électroniques suivants: - tachygraphe - appareils de saisie RPLP - calculateurs numériques d'itinéraires Ils calculent la RPLP à l'aide d'exemples. A l'aide d'exemples, ils montrent les conséquences de planifications et de manipulations erronées du tachygraphe et de l'appareil de saisie RPLP. (C3)</p> | <p>1.3.2 Equipements et appareils J'utilise à bord, de manière sûre, correcte et selon les directives, les équipements et appareils électroniques, notamment: - appareils de saisie RPLP; - tachygraphe; - téléphone portable; - calculateurs numériques d'itinéraires (C3)</p> | |
| <p>1.3.3 Comportement à adopter en cas d'accident Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC décrivent la manière de se comporter en cas d'accident et remplissent les principaux documents de circonstance. Ils démontrent les conséquences, les répercussions financières et la question de la responsabilité en cas d'accident. (C3)</p> | <p>1.3.3 Conduite sans accident Je respecte de manière conséquente et consciencieuse les directives de l'entreprise relatives à la sécurité des transports et à la prévention des accidents. (C3)</p> | <p>1.3.3 Formation ADR/SDR³ Formation de base sur le transport de marchandises dangereuses sur la route (y compris classe 1 et le transport de marchandises dangereuses dans des citernes).</p> |
| | <p>1.3.4 Conditions de circulation difficiles Lors de conditions de circulation difficiles, je reste calme</p> | <p>1.3.4 Entraînement à la conduite dans des conditions difficiles Les conductrices et conduc-</p> |

³ Version du 14 avril 2021

| | | |
|--|---|--|
| | <p>tout en assurant la sécurité.</p> <p>Ce faisant, j'applique les prescriptions légales et les directives de l'entreprise en tenant compte de la situation. (C3)</p> | <p>teurs de véhicules lourds CFC expérimentent les propriétés physiques et les limites du comportement des véhicules dans des conditions de conduite difficiles.</p> <p>Ils démontrent de quelle manière une conduite appropriée permet d'éviter des situations incontrôlables. (C3)</p> |
| | | <p>1.3.5 Conduite économique Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC conduisent les véhicules de manière sûre, économique et écologique. (C3)</p> |

Compétences méthodologiques

2.3 Stratégies d'information et de communication

2.4 Approche et action axées sur la qualité

Compétences sociales et personnelles

3.2 Aptitude à la communication et au travail en équipe

3.3 Capacité de gérer des conflits

3.4 Civilité et présentation

3.5 Résistance physique et psychique

1.4 Compétence opérationnelle – Livrer les marchandises transportées aux clients

Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC sont conscients que les marchandises doivent être livrées selon les exigences du client, en faisant preuve d'amabilité et d'efficacité. Ils déchargent les marchandises avec précaution, les disposent correctement à disposition du client et documentent la livraison selon les directives.

| Objectifs évaluateurs école professionnelle | Objectifs évaluateurs entreprise | Objectifs évaluateurs cours interentreprises |
|--|---|--|
| <p>1.4.1 Les bases de la communication Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC commentent, sur la base d'un modèle, différentes affirmations en tenant compte des aspects suivants: - l'objectivité - le relationnel - le niveau de l'appel</p> | <p>1.4.1 Déchargement des marchandises Je décharge les marchandises en fonction du mandat et des directives de l'entreprise.</p> <p>Je les livre de manière sûre et appropriée, conformément aux exigences spécifiques des clients.</p> | <p>1.4.1 Civilité Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC expliquent les facteurs déterminants pour assurer la satisfaction du client et le succès de l'entreprise.</p> <p>Ils gèrent, en fonction du contexte, les situations difficiles typiques avec des clients,</p> |

| | | |
|---|--|--|
| <p>- la connaissance de soi</p> <p>Dans des situations difficiles typiques, ils communiquent convenablement d'une manière verbale et non verbale. (C5).</p> | <p>A cet effet, j'utilise de façon sûre et efficiente les moyens techniques disponibles pour le chargement et le déchargement en entreprise et sur le lieu de déchargement. (C3)</p> | <p>l'opinion publique, les autorités et d'autres acteurs. (C5)</p> |
| | <p>1.4.2 Documents de transport Je signe les documents de transport, manuellement ou électroniquement, selon les prescriptions légales et les directives de l'entreprise. (C3)</p> | |

Compétences méthodologiques

2.4 Approche et action axées sur la qualité

Compétences sociales et personnelles

3.2 Aptitude à la communication et au travail en équipe

3.3 Capacité de gérer des conflits

3.4 Civilité et présentation

1.5 Compétence opérationnelle – Clôturer les transports

Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC sont conscients que les étapes de la logistique doivent être clôturées de manière appropriée. Ils indexent les documents nécessaires dans le but de reconstituer toutes les étapes du mandat et clôturent les travaux finaux.

| Objectifs évaluateurs école professionnelle | Objectifs évaluateurs entreprise | Objectifs évaluateurs cours interentreprises |
|--|---|--|
| <p>1.5.1 Documents de transport Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC expliquent les conséquences juridiques et pour l'entreprise qu'entraînent des erreurs dans les documents de transport ou l'absence de tels documents. (C2)</p> | <p>1.5.1 Documents de transport Je veille à ce que les données soient disponibles conformément aux dispositions légales et aux directives de l'entreprise. Je veille ainsi à assurer le traitement ultérieur du dossier ainsi que la traçabilité des données. (C3) Je notifie, selon les directives, les irrégularités ou les déro-</p> | |

| | | |
|---|---|--|
| | gations par rapport aux données du mandat. (C3) | |
| | <p>1.5.2 Travaux de clôture Je clôture le mandat conformément aux directives et veille à ce que les véhicules soient prêts pour l'exécution d'autres mandats. J'exécute les travaux ci-après selon les règles établies:</p> <ul style="list-style-type: none"> - parcage des véhicules et des trains routiers selon les directives ; - nettoyage selon les instructions de l'entreprise; - rapports des incidents et événements particuliers; - établissement des documents de transfert. (C3) | |
| <p>1.5.3 Particularités propres aux chargements et aux véhicules Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC montrent les étapes du traitement d'un mandat pour un des domaines spécifiques suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - transports de marchandises de détail - transports exceptionnels - transports d'animaux - transports de denrées alimentaires - transports de carburants - transports de gaz fluides - transports de véhicules - transports logistique du domaine de la construction - transports de bois - transports de meubles - transports de déchets - transports de containers <p>Ils présentent le traitement</p> | | |

| | | |
|--|--|--|
| des mandats de leur planification jusqu'à leur clôture. ⁴ (C5) | | |
|--|--|--|

Compétences méthodologiques

- 2.3 Stratégies d'information et de communication
- 2.5 Stratégies d'apprentissage tout au long de la vie.

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité

| | | |
|---|---|---|
| <p>1.6 Compétence opérationnelle – Planifier et organiser les processus de travail et d'apprentissage personnels</p> <p>Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC sont conscients que le bon fonctionnement des processus de l'entreprise implique que les collaborateurs organisent leurs tâches de manière appropriée. Les collaborateurs travaillent efficacement et organisent leur lieu de travail et leurs tâches selon les directives générales et celles de l'entreprise, ainsi que de l'Ordonnance sur la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels (OTR1).</p> | | |
| Objectifs évaluateurs école professionnelle | Objectifs évaluateurs entreprise | Objectifs évaluateurs cours interentreprises |
| <p>1.6.1 Gestion du temps Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC expliquent les objectifs et les avantages d'une bonne gestion du temps; ils décrivent les caractéristiques d'une bonne organisation du lieu d'apprentissage et du lieu de travail. (C2)</p> | <p>2.6.1 Gestion du temps Je planifie mes travaux de façon préalable et les structure en fonction des priorités. A cet effet je tiens compte des délais et des aspects organisationnels. Au besoin, j'établis un plan de travail personnel. (C5)</p> | <p>2.6.1 Gestion du temps Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC planifient et organisent leurs travaux en fonction du temps disponible et des délais imposés. (C3)</p> |
| | <p>1.6.2 Organisation du lieu de travail Je veille à ce que mon lieu de travail soit bien rangé et que les outils et les machines soient en bon état de fonctionnement. Ce faisant, je respecte les étapes de l'organisation du travail sur mon lieu de travail. (C3)</p> | <p>1.6.2 Organisation du lieu de travail Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC veillent à ce que leur lieu de travail soit bien rangé et que leurs outils soient en bon état de fonctionnement. Ce faisant, ils respectent les étapes de l'organisation du travail sur leur lieu de travail. (C3)</p> |

⁴ De préférence en collaboration avec l'enseignement de culture générale

| | | |
|---|--|--|
| <p>1.6.3 Dossier de formation Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC sont capables de démontrer la structure ainsi que le rôle et le but du dossier de formation. (C2)</p> | <p>1.6.3 Dossier de formation Je gère mon dossier de formation de manière autonome, consciencieuse et selon les directives. Je sou mets régulièrement mon dossier de formation à mon supérieur et m'en entretient avec lui. (C3)</p> | |
|---|--|--|

Compétences méthodologiques

- 2.3 Stratégies d'information et de communication
- 2.4 Approche et action axées sur la qualité
- 2.5 Stratégies d'apprentissage tout au long de la vie.

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité
- 3.3 Capacité de gérer des conflits

| | | |
|---|--|--|
| <p align="center">2 Domaine de compétence opérationnelle 2 – Entretien, sécurité et protection de l'environnement</p> <p>Le contrôle et l'entretien des véhicules et des trains routiers revêtent une importance déterminante non seulement pour le bon fonctionnement des véhicules mais aussi pour la sécurité et la conduite écologique.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC contrôlent et entretiennent les véhicules et les trains routiers de manière appropriée et selon les directives. Dans le cadre de leur travail, ils attachent une attention particulière à la sécurité, la santé et la protection de l'environnement. Ils appliquent consciencieusement et de manière autonome les prescriptions légales ainsi que les directives de l'entreprise.</p> | | |
| <p>2.1 Compétence opérationnelle – Exécuter des travaux de contrôle et d'entretien sur des véhicules</p> <p>Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC ont conscience de l'importance des travaux de contrôle et d'entretien afin d'assurer le bon fonctionnement des véhicules et leur sécurité. Sur la base des instructions reçues et des indications du constructeur, ils contrôlent et entretiennent, de manière consciencieuse et autonome, les véhicules et les pièces détachées.</p> | | |
| <p>Objectifs évaluateurs école professionnelle</p> | <p>Objectifs évaluateurs entreprise</p> | <p>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</p> |
| <p>2.1.1 Calcul professionnel Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC effectuent correctement des calculs usuels de la profession en rapport avec les thèmes suivants:</p> | | |

| | | |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - calcul des forces - couple - travail, puissance, rendement - friction - calcul des charges admises par essieu - calcul de l'utilisation en énergie <p>(C3)</p> | | |
| <p>2.1.2 Véhicule et combustibles et lubrifiants Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC expliquent le rôle, le fonctionnement et les principales composantes des systèmes suivants:</p> <p>Châssis</p> <ul style="list-style-type: none"> - freins - roues / pneus - châssis - dispositifs d'attelage - suspension / amortisseurs - suspension des roues - direction <p>Moteur</p> <ul style="list-style-type: none"> - moteur diesel - suralimentation - système d'alimentation - graissage / refroidissement <p>Transmission des forces</p> <ul style="list-style-type: none"> - embrayage - boîte de vitesses - arbre de transmission - commande d'essieu <p>Système électrique</p> <ul style="list-style-type: none"> - systèmes électriques de base - batterie starter - alternateur / starter - système d'éclairage - autres composants électriques du véhicule <p>Ils décrivent les propriétés et</p> | <p>2.1.2 Travaux de contrôle Je procède aux travaux de contrôle ci-après selon les recommandations du constructeur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - freins - raccords conduite de frein - dispositifs d'attelage - essuie-glaces - rétroviseurs - éclairage - voyants de contrôle - chaînes à neige - installation à carburant - contrôles de niveau - suspensions - embrayage - direction - batteries - systèmes électriques - superstructure du véhicule et plate-forme de chargement <p>En cas de pannes ou de dérangements, je prends les mesures appropriées. .</p> <p>Ce faisant, je contribue à assurer le bon fonctionnement et la sécurité des véhicules ainsi qu'une utilisation optimale des ressources de l'entreprise.</p> <p>(C3)</p> | <p>2.1.2 Travaux de contrôle et d'entretien Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC procèdent aux travaux de contrôle ci-après selon les recommandations du constructeur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - graissage avec les produits appropriés et selon instructions - changement d'huile et de filtre - entretien de l'installation à carburant - contrôle et entretien du système électrique - contrôle et réglage de la pression des pneus - changement des roues - rainurage des pneus - tendre et changer la courroie d'entraînement - montage des chaînes à neige - mesures à prendre pour assurer le bon fonctionnement du véhicule en hiver. <p>(C3)</p> |

| | | |
|---|---|---|
| <p>l'utilisation des combustibles et lubrifiants en fonction des indications de l'utilisateur. (C2)</p> | | |
| | <p>2.1.3 Assurer le nettoyage et la maintenance J'assure de manière autonome le nettoyage et la maintenance des parties suivantes: - carrosserie - châssis - intérieur de la cabine</p> <p>Je protège les véhicules contre la corrosion à l'aide des mesures appropriées. (C3)</p> | <p>2.1.3 Matériaux / Mise en place du processus Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC utilisent de façon appropriée les matériaux et les processus visant à préserver la valeur des véhicules dans le cadre des travaux suivants: - nettoyage des véhicules (intérieur et extérieur) - protection contre la corrosion - soin de la peinture (C3)</p> |

| | | |
|--|---|--|
| | <p>2.1.4 Outils et équipements Dans cadre des travaux de contrôle, de nettoyage et de préservation de la valeur, j'utilise de manière appropriée les outils et les équipements suivants: - outils se trouvant à l'atelier et à bord du véhicule - système de levage - installation pour le graissage - système à air comprimé - installation de lavage à haute pression et à vapeur</p> <p>J'entretiens consciencieusement et selon les instructions les outils et les équipements de l'entreprise. (C3)</p> | <p>2.1.4 Outils et équipements Dans cadre des travaux de contrôle, de nettoyage et de préservation de la valeur, les conducteurs de véhicules lourds utilisent de manière appropriée les outils et les équipements suivants: - outils se trouvant à l'atelier et à bord du véhicule - système de levage - installation pour le graissage - installation à air comprimé - installation de lavage à haute pression et à vapeur</p> <p>J'entretiens consciencieusement et selon les instructions ces outils et ces équipements. (C3)</p> |
| | | <p>2.1.5 Dysfonctionnements / Pannes Les conducteurs de véhicules lourds résolvent les pannes et les dysfonctionnements simples sur les installations et dans les domaines suivants: - installation à carburant - tension à ressort, solution de secours - approvisionnement en air - dépannage correcte des véhicules - utilisation sûre et efficace de l'extincteur (C3)</p> |

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.4 Approche et action axées sur la qualité
- 2.5 Stratégies d'apprentissage tout au long de la vie

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité
- 3.4 Civilité et présentation
- 3.5 Résistance physique et psychique

| 2.2 Compétence opérationnelle – Assurer la sécurité au travail et la protection de la santé | | |
|--|--|---|
| Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC ont conscience des risques dans leur domaine d'activité professionnelle. Ils savent les identifier et prennent de manière autonome les mesures qui s'imposent en vue d'assurer leur sécurité au travail et de protéger leur santé. | | |
| Objectifs évaluateurs école professionnelle | Objectifs évaluateurs entreprise | Objectifs évaluateurs cours interentreprises |
| 2.2.1 Expliquer les prescriptions Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC commentent les prescriptions relatives à la sécurité au travail et à la protection de leur santé en s'appuyant sur les dispositions légales. (C2) | 2.2.1 Transposer les prescriptions Je suis capable d'évaluer les causes susceptibles de compromettre ma santé et ma sécurité ainsi que les éventuelles conséquences. Je respecte les prescriptions légales et les directives de l'entreprise. (C5) | 2.2.1 Transposer les prescriptions Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC sont capables d'évaluer les causes susceptibles de compromettre leur santé et leur sécurité ainsi que les éventuelles conséquences. Ils respectent les prescriptions légales et les directives de l'entreprise. (C5) |
| 2.2.2 Expliquer les mesures Sur la base des dispositions légales et des expériences acquises par la branche, les conducteurs de véhicules lourds commentent les mesures visant à les protéger physiquement ainsi que leur environnement. (C2) | 2.2.2 Utiliser les mesures Je suis capable de prendre les précautions nécessaires pour moi-même et pour mes collaborateurs en ce qui concerne la protection des voies respiratoires, des yeux, des oreilles, de la peau et du système moteur. (C3) | 2.2.2 Utiliser les mesures Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC sont capables de prendre les mesures appropriées pour protéger leurs voies respiratoires, leurs yeux, leurs oreilles, leur peau et leur système moteur. Ils se montrent respectueux de la santé de leurs collaborateurs. (C3) |
| 2.2.3 Expliquer les mesures préventives Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC citent les mesures visant à prévenir des blessures dans le cadre de leur travail. (C1) | 2.2.3 Expliquer les mesures préventives J'observe rigoureusement les modes d'emploi ainsi que les risques lors de l'emploi de matières dangereuses et de l'utilisation de machines. J'applique consciencieusement les instructions du fabricant. (C3) | 2.2.3 Mesures préventives Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC observent rigoureusement les modes d'emploi ainsi que les signes précurseurs de risque lors de l'emploi de matières dangereuses et de l'utilisation de machines. Ils appliquent consciencieusement les instructions du fabricant. En cas de doute, ils consultent |

| | | |
|---|--|--|
| | | l'instructeur du cours interentreprises. (C3) |
| 2.2.4 Premiers secours Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC sont capables de commenter les mesures de premiers secours et d'indiquer leur importance. (C2) | 2.2.4 Premiers secours Je démontre la manière dont je dois me comporter en cas de blessures et d'accidents. (C2) | 2.2.4 Premiers secours Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC démontrent le comportement adéquat en cas de blessures et d'accidents. (C2) |

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus
- 2.4 Approche et action axées sur la qualité

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité
- 3.3 Capacité de gérer des conflits

| | | |
|---|---|---|
| 2.3 Compétence opérationnelle – Assurer la protection de l'environnement Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC sont conscients de l'importance de la protection de l'environnement. Ils sont capables d'analyser et d'évaluer les principaux champs d'action de leur domaine professionnel et de mettre en œuvre les mesures appropriées pour protéger l'environnement. | | |
| Objectifs évaluateurs école professionnelle | Objectifs évaluateurs entreprise | Objectifs évaluateurs cours interentreprises |
| 2.3.1 Bases légales Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC sont capables de commenter à l'aide d'exemples les dispositions légales relatives à la protection de l'environnement. Ils indiquent les conséquences sur leur propre activité professionnelle. (C2) | 2.3.1 Bases légales J'applique consciencieusement dans le cadre de mon travail les dispositions légales ainsi que les directives de l'entreprise relatives à la protection de l'environnement. (C3) | |

| | | |
|---|---|---|
| <p>2.3.2 Protection de l'environnement dans le cadre de l'entreprise Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC démontrent, à l'aide d'exemples parlants, les principes et les mesures visant à protéger l'environnement. (C2)</p> | <p>2.3.2 Protection de l'environnement dans le cadre de l'entreprise J'applique correctement et consciencieusement les principes de la protection de l'environnement définis par l'entreprise. (C3)</p> | <p>2.3.2 Protection de l'environnement dans le cadre des cours interentreprises Lors des travaux réalisés lors des cours interentreprises, les conducteurs de véhicules lourds appliquent les principes de la protection de l'environnement. (C3)</p> |
| | <p>2.3.3 Utilisation de matières dangereuses J'évite et je limite la production de déchets, je les recycle, ainsi que les matières dangereuses, de manière conséquente et correcte selon les dispositions légales et les directives de l'entreprise. (C3)</p> | <p>2.3.3 Utilisation de matières dangereuses Les conducteurs de véhicules lourds évitent, limitent, réduisent ou recyclent la production de déchets, ainsi que les matières dangereuses, de manière conséquente et correcte selon les normes et les directives reçues lors des cours interentreprises. (C3)</p> |

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus
- 2.4 Approche et action axées sur la qualité

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité
- 3.3 Capacité de gérer des conflits

3 Compétences méthodologiques

Sur la base d'une bonne organisation personnelle du travail et d'une exécution planifiée et cohérente des tâches, les **compétences méthodologiques** permettent aux conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC d'utiliser les moyens auxiliaires de manière judicieuse et de résoudre leurs tâches de manière ciblée.

2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes

Afin de s'acquitter des tâches professionnelles, une méthode de travail cohérente et systématique est requise. De ce fait, les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC mettent en œuvre des outils et des moyens auxiliaires qui leur permettent d'engager des processus et d'effectuer des travaux de manière efficiente. Ils planifient leurs tâches selon les directives, de manière efficace et contrôlent au terme des travaux le déroulement et l'exécution du mandat.

2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

Les processus de travail ne peuvent être considérés d'une manière isolée. Les agents des transports sont conscients des incidences de leurs activités sur leurs mandants et sur le succès de l'entreprise et effectuent les différentes tâches de manière à permettre un déroulement amical et efficace des processus de travail.

2.3 Stratégies d'information et de communication

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication revêtent une importance de plus en plus grande dans la vie quotidienne. Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC en sont conscients et contribuent à une bonne information des supérieurs et des collaborateurs, en tenant compte des directives de l'entreprise. Ils se procurent les informations nécessaires en fonction de leurs besoins de manière autonome afin de pouvoir exécuter leur travail selon les instructions reçues.

2.4 Approche et action axées sur la qualité

Le fait d'assurer une qualité élevée dans l'ensemble de la chaîne du transport est déterminant pour la satisfaction du client et le succès commercial. Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC ont conscience de l'importance de la qualité, comprennent la nature des exigences et agissent selon les attentes des clients.

2.5 Stratégies d'apprentissage tout au long de la vie

L'apprentissage tout au long de la vie est important pour satisfaire à l'évolution des exigences du champ professionnel et assurer son propre développement. Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC en sont conscients et adoptent des stratégies d'apprentissage efficaces qui leur procurent du plaisir à apprendre, leur assurent le succès escompté et leur donnent satisfaction. Ils se perfectionnent et participent à des séminaires ou à des réunions d'information dans leur domaine professionnel.

4 Compétences sociales et personnelles

Les **compétences sociales et personnelles** permettent aux conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC de relever les défis posés avec assurance dans le cadre de la communication et du travail d'équipe. Ils renforcent ainsi leur personnalité et sont prêts à s'investir en faveur de leur développement personnel.

3.1 Autonomie et responsabilité

Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC assument leur part de responsabilité dans les processus de l'entreprise. Ils sont prêts à contribuer au bon déroulement de ces processus dans leur domaine de compétence, à les améliorer, à assumer des décisions dans leur domaine d'activité et à agir consciencieusement.

3.2 Aptitude à la communication et au travail en équipe

Une communication et une collaboration appropriées avec les clients, les supérieurs et les collaborateurs sont très importantes. Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC font preuve d'empathie, sont ouverts et communicatifs. Ils connaissent les règles d'une communication réussie et l'applique de manière réfléchie dans l'intérêt de l'entreprise.

3.3 Capacité de gérer des conflits

Parfois, des personnes de caractères différents sont amenées à collaborer sur un même lieu de travail, et il n'est pas rare que des situations conflictuelles apparaissent. Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC en sont conscients et réagissent de manière calme et rationnelle en cas de conflit. Ils gèrent la situation, acceptent d'autres points de vue, discutent de manière objective et recherchent les solutions constructives.

3.4 Civilité et présentation

Dans le cadre de leur activité, les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC travaillent avec différentes personnes dont les attentes diffèrent en termes de comportement et de courtoisie. Ils sont habillés selon les directives, se comportent de manière appropriée, sont ponctuels, ordonnés et consciencieux.

3.5 Résistance physique et psychique

Les diverses tâches et les processus de travail dans la chaîne du transport sont exigeants. Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC sont capables de gérer des situations stressantes liées au temps en effectuant leurs tâches avec calme, méthode et rapidité. Dans des situations difficiles, ils gardent une vue d'ensemble et, au besoin, informent leurs supérieurs.

3.6 Conscience et action respectueuses de l'environnement

Une conduite économique et écologique est très importante pour les conducteurs de véhicules lourds. Ils sont conscients des dangers en rapport avec les combustibles et les chargements dangereux. Les conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC sont prêts à appliquer consciencieusement les mesures de protection de l'environnement, à identifier le potentiel d'amélioration des transports et à le traduire dans les faits.

E Tableau horaire de l'école professionnelle

| Domaine d'enseignements | 1 ^{ère} année de formation | 2 ^e année de formation | 3 ^e année de formation | Total |
|--|-------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-------------|
| Exécution de transports | 120 | 140 | 140 | 400 |
| Assurer l'entretien, la sécurité et la protection de l'environnement | 80 | 60 | 60 | 200 |
| Total enseignement des connaissances professionnelles | 200 | 200 | 200 | 600 |
| Culture générale | 120 | 120 | 120 | 360 |
| Sport | 40 | 40 | 40 | 120 |
| Total des leçons | 360 | 360 | 360 | 1080 |

L'enseignement des connaissances professionnelles ne donne lieu qu'à une note par semestre

F Organisation, répartition et durée des cours interentreprises

1 But

Les cours interentreprises (CI) complètent la formation à la pratique professionnelle et la formation scolaire. Ces cours sont obligatoires pour toutes les personnes en formation.

2 Organe responsable

L'organe responsable des cours interentreprises est l'Association suisse des transports routiers ASTAG.

3 Organes

Les organes des cours sont:

- a) la commission de surveillance
- b) les commissions des cours
- c) les centres-CI ou d'autres lieux de formation comparables

Les commissions des cours se constituent elles-mêmes et se dotent d'un règlement d'organisation des cours. Les cantons organisateurs des cours interentreprises auront droit à une représentation convenable au sein de la commission des cours.

4 Durée, période et contenus⁵

4.1 La durée des cours interentreprises est la suivante

- | | |
|--|---------------------|
| – au cours de la première année de formation (cours 1) | 12 jours à 8 heures |
| – au cours de la deuxième année de formation (cours 2) | 8 jours à 8 heures |
| – au cours du cinquième semestre (cours 3) | 3 jours à 8 heures |

Total des cours interentreprises: 23 jours

4.2 Les cours interentreprises portent sur les contenus suivants

a) Cours 1 / 1^{ère} année de formation (12 jours):

- Préparer les transports (compétence opérationnelle 1.2)
- Transport de marchandises à livrer à la clientèle (compétence opérationnelle 1.4)
- Planifier et organiser les processus de travail et d'apprentissage personnels (compétence opérationnelle 1.6)
- Exécuter des travaux de contrôle et d'entretien sur des véhicules (compétence opérationnelle 2.1)
- Assurer la sécurité au travail et la protection de la santé (compétence opérationnelle 2.2)
- Assurer la protection de l'environnement (compétence opérationnelle 2.3)

b. Cours 2 / 2^e année de formation (8 jours)

- Préparer les transports (compétence opérationnelle 1.2)
- Formation de base sur la manutention des marchandises dangereuses par route - classe 1 et cours de perfectionnement citernes inclus - (compétence opérationnelle 1.3)
- Exécuter des travaux de contrôle et d'entretien sur des véhicules (compétence opérationnelle 2.1)
- Assurer la sécurité au travail et la protection de la santé (compétence opérationnelle 2.2)

⁵ Version du 14 avril 2021

c. Cours 3 / 5^e semestre (3 jours):

- Cours Eco-Drive (compétence opérationnelle 1.3)
- Entraînement de conduite dans des conditions difficiles (compétence opérationnelle 1.3)
- Transporter des marchandises (compétence opérationnelle 1.3)

G Procédure de qualification

1 Organisation

La procédure de qualification se déroule dans une entreprise formatrice, une autre entreprise appropriée ou une école professionnelle. La personne en formation dispose d'un poste de travail et des installations nécessaires en bon état de fonctionnement. La convocation à l'examen précise quel type de matériel la personne en formation doit apporter. Il est possible de remettre au préalable une directive pour l'examen.

2 Domaine de qualification

2.1 Travail pratique

Dans ce domaine de qualification, l'atteinte des objectifs évaluateurs dans l'entreprise et dans les cours interentreprises est évaluée sous forme d'un travail pratique prescrit (TPP) pendant 12 heures. Le domaine de qualification comprend les points d'appréciation ci-après:

| Point d'appréciation | Compétence opérationnelle | Appréciation |
|----------------------|---|---------------|
| 1 | Planifier et organiser des transports (1.1) | Coefficient 1 |
| 2 | Préparer des transports (1.2) | Coefficient 1 |
| 3 | Transporter des marchandises (1.3) | Coefficient 2 |
| 4 | Livrer les marchandises transportées aux clients (1.4) | Coefficient 1 |
| 5 | Clôturer les transports (1.5) | Coefficient 1 |
| 6 | Exécuter des travaux de contrôle et d'entretien sur des véhicules (2.1) | Coefficient 1 |
| 7 | Assurer la sécurité au travail et la protection de la santé (2.2) | Coefficient 1 |

2.2 Connaissances professionnelles

Dans ce domaine de qualification, l'atteinte des objectifs évaluateurs dans l'enseignement des connaissances professionnelles est évaluée par écrit pendant 4 heures et pendant 1 heure et demie à l'oral. Le domaine de qualification (directives OACP incluses) comprend:

| Point d'appréciation | Domaine des compétences opérationnelles | Type d'examen | Durée | Appréciation |
|----------------------|--|---------------|------------|---------------|
| 1 | Exécution de transports/Garantie de l'entretien, la sécurité et la protection de l'environnement | Ecrit | 4 heures | Coefficient 2 |
| 2 | Exécution de transports/Entretien, sécurité et protection de l'environnement | Oral | 60 minutes | Coefficient 1 |

2.3 Culture générale

L'examen final dans le domaine de qualification « culture générale » est régi par l'ordonnance du SEFRI concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale.

3 Note d'expérience

La note d'expérience correspond à la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des notes de l'enseignement des connaissances professionnelles figurant dans les bulletins semestriels.

4 Appréciation

La norme de réussite, le calcul et la pondération des notes se basent sur l'Ordonnance sur la formation professionnelle initiale.

Approbation et entrée en vigueur

Le présent plan de formation entre en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Berne, 23.08.2012

ASTAG

ASTAG

Le président: Adrian Amstutz

Le directeur: Dr. Michael Gehrken

Le présent plan de formation est approuvé par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie en vertu de l'art. 8, al. 1, de l'Ordonnance sur la formation professionnelle initiale des conductrices et conducteurs de véhicules lourds CFC du 23 août 2012.

Berne, le 23.08.2012

OFFICE FÉDÉRAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA TECHNOLOGIE

Le vice-directeur exécutif:

Blaise Roulet

Modifications dans le plan de formation 2021⁶

Le plan de formation a été adapté en raison de l'examen quinquennal. Les modifications suivantes ont été apportées :

Partie D Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs

- Extension de l'objectif évaluateur 1.3.3 avec le cours de perfectionnement citernes ADR/SDR

Partie F Organisation, répartition et durée des cours interentreprises

- 4 jours de CI sont déplacés de la première à la deuxième année de formation
- Le cours de perfectionnement citernes ADR/SDR est intégré au plan de formation.
- Le nombre total de jours de CI passe de 22 à 23.

Annexe 2

Les mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé ont été adaptées et sont intégrées dans le plan de formation

Disposition transitoire

Les modifications du plan de formation du 14 avril 2021 s'appliquent aux apprenti-e-s ayant débuté leur formation après le 1^{er} janvier 2021.

Entrée en vigueur

Les modifications du plan de formation du 14 avril 2021. entrent en vigueur le 1er juillet 2021.

Berne, 14 avril 2021
ASTAG

Thierry Burkart
Président central

Reto Jaussi
Directeur

Après examen, le SEFRI approuve les modifications du plan de formation.

Berne, 14 avril 2021
Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation

Rémy Hübschi
Vice-directeur, chef de la division formation professionnelle et continue

⁶ Version du 14 avril 2021

Annexes au plan de formation (14 avril 2021)

Liste des documents établis en vue de la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale

| Documents | Date | Source |
|---|--|---|
| Ordonnance sur la formation professionnelle initiale « conductrices de véhicules lourds CFC / conducteurs de véhicules lourds CFC » du 23 août 2012 | Date d'édiction 23 août 2012 | <i>Par voie électronique:</i> Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI Effingerstrasse 27 CH-3003 Berne (http://www.sbf.admin.ch/) <i>En version imprimée:</i> Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) (http://www.bundespublikationen.admin.ch/) |
| Plan de formation «Conductrices de véhicules lourds CFC / Conducteurs de véhicules lourds CFC» du 23 août 201 | Date d'approbation par le SEFRI 23 août 2012 14 avril 2021 | ASTAG Association suisse des transports routiers Wölflistrasse 5, 3007 Berne No de tél. 031 370 85 85 Fax 031 370 85 89 E-mail astag@astag.ch |
| Règlement d'organisation pour la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité du 24 avril 2013 | 24 avril 2013 | ASTAG |
| Rapport de formation du 24 avril 2013 | 24 avril 2013 | ASTAG |
| Plan d'apprentissage standard du 24 avril 2013 | 24 avril 2013 | ASTAG |
| Dossier de formation du 24 avril 2013 | 24 avril 2013 | ASTAG |
| Exigence minimale de l'exploitation du 24 avril 2013 | 24 avril 2013 | ASTAG |
| Plan de formation standard pour les cours interentreprises du 24 avril 2013 | 24 avril 2013 | ASTAG |
| Règlement d'organisation pour les cours interentreprises du 24 avril 2013 | 24 avril 2013 | ASTAG |
| Plan de formation standard pour l'enseignement des connaissances professionnelles du 24 avril 2013 | 24 avril 2013 | ASTAG |
| Directive pour la procédure de qualification | | ASTAG |
| Formulaire de note | | ASTAG |
| Support d'informations de la Suva et de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST | | CFST www.suva.ch/waswo |

Annexe 2:

Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé

L'art. 4, al. 1, de l'ordonnance 5 du 28 septembre 2007 relative à la loi sur le travail (ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5; RS 822.115) **interdit de manière générale d'employer des jeunes à des travaux dangereux**. Par travaux dangereux, on entend tous les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la formation, à la sécurité des jeunes ou à leur développement physique et psychique. En dérogation à l'art. 4, al. 1, OLT 5, il est permis d'occuper des personnes en formation Conductrice de véhicules lourds CFC / Conducteur de véhicules lourds CFC dès l'âge de 15 ans, en fonction de leur niveau de connaissance, aux travaux dangereux mentionnés, pour autant que les mesures d'accompagnement suivantes en lien avec les sujets de prévention soient respectées:

| Dérogations à l'interdiction d'effectuer des travaux dangereux | |
|--|---|
| Chiffre | Travail dangereux |
| 2 | <p>a) Travaux qui dépassent les capacités psychiques des jeunes :</p> <p>1) sur le plan cognitif: stress (travail à la tâche, rythme ou cadence de travail constamment élevés, attention permanente, responsabilité trop grande);</p> |
| 3 | <p>Travaux qui surchargent les jeunes sur le plan physique</p> <p>a) Manipulation sans moyens auxiliaires de charges de plus de</p> <ul style="list-style-type: none">• 15 kg pour les jeunes de sexe masculin âgés de moins de 16 ans,• 19 kg pour les jeunes de sexe masculin âgés de 16 ans à 18 ans non révolus,• 11 kg pour les jeunes de sexe féminin âgées de moins de 16 ans,• 12 kg pour les jeunes de sexe féminin âgées de 16 ans à 18 ans non révolus. <p>b) Mouvements répétitifs ou en série impliquant des charges dont le cumul équivaut à plus de 3000 kg par jour ou travail à la tâche.</p> |
| 4 | <p>Travaux exposant à des influences physiques dangereuses pour la santé</p> <p>g) Travaux avec des agents sous pression (gaz, vapeurs, liquides, accumulateurs).</p> |
| 5 | <p>Travaux impliquant un danger notable d'incendie ou d'explosion</p> <p>a) Travaux impliquant des substances dont les propriétés, comme l'explosivité ou l'inflammabilité, sont source de dangers physiques.</p> <ol style="list-style-type: none">2. gaz inflammables (H220, H221 – jusqu'à présent R12)3. aérosols inflammables (H222 – jusqu'à présent R12)4. liquides inflammables (H224, H225 – jusqu'à présent R12)5. peroxydes organiques (H240, H241 – jusqu'à présent R12)8. agents oxydants (H220, H271 – jusqu'à présent R9) <p>1. matériaux et substances qui, sous forme de gaz, vapeurs, fumées ou poussières, donnent au contact de l'air un mélange inflammable</p> |

| Chiffre | Travail dangereux |
|---------|--|
| 8 | Travaux avec des instruments de travail dangereux a) Travaux avec des instruments de travail ou moyens de transport en mouvement <ol style="list-style-type: none">1. chariots de manutention avec siège ou poste de pilotage ;2. grues entrant dans le champ d'application de l'ordonnance sur les grues, (exception : jeunes âgés de 17 ans révolus détenteurs d'un permis d'élève conducteur) ;3. systèmes de transport combinés comprenant notamment des transporteurs à bande ou à chaîne, des élévateurs à godets, des transporteurs suspendus ou à rouleaux des dispositifs pivotants, convoyeurs ou basculants, des monte-charge spéciaux, des plates-formes de levage ou des gerbeurs;9. plates-formes élévatrices |
| 10 | Travaux s'effectuant dans un environnement non sûr a) Travaux impliquant un risque de chute, en particulier à des postes de travail en hauteur. |

Plan de formation relatif à l'Ordonnance sur la formation professionnelle initiale
Conductrices de véhicules lourds / Conducteurs de véhicules lourds CFC

| Travaux dangereux | Dangers | Chiffres | Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance | Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ⁷ de l'entreprise | | | | | | | | |
|---|---|----------|--|---|-----------------------------|---|--|---|--|-------------------|--|--|
| | | | | Formation | | | Instruction des personnes en formation | Surveillance des personnes en formation | | | | |
| | | | | Formation en entreprise | Appui durant les CI | Appui de l'EP | | En permanence | Fréquentement | Occasionnellement | | |
| Soulever et porter une charge (au dessus des valeurs indiquées dans l'OLT3) | <ul style="list-style-type: none"> – Surcharge du système musculo-squelettique – Soulever et porter des charges – Postures et mouvements inconfortables – Stress du corps en cas de mouvements répétitifs | 3a 3b | <ul style="list-style-type: none"> – Soulever et porter des charges – Emploi de moyens de levage auxiliaires <p>Aides:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Manutention de charges (CFST 6245 FO) – Feuillelet «Soulever et porter correctement une charge» (Suva 44018) | 1 ^{ère} AA 2 ^e AA 3 ^e AA | CI 1 1 ^{ère} AA | 1 ^{ère} AA 2 ^e AA 3 ^e AA | Explication, démonstration et application pratique. Après la formation au CI, approfondissement en entreprise avec contrôles périodiques et corrections si nécessaire, et si nécessaire, instruction supplémentaire par le responsable de formation. | 1 ^{ère} AA Jusqu'à la formation | 1 ^{ère} AA 2 ^e AA | 3 ^e AA | | |
| Charger et décharger des marchandises au moyen de chariots élévateurs (élévateurs, chariots à mât rétractable, transpalettes) | <p>Coincement, pincage ou sectionnement de membres par:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Chute d'objet (p. ex. chargement, marchandise entreposée) – Pièces en mouvement – Moyens de transport (renversement, écrasement ou chute) – Pièces en mouvement (p. ex. marchandises pouvant basculer ou rouler) | 8a | <ul style="list-style-type: none"> – Séjour dans les véhicules, les dépôts et les bâtiments – Utilisation des ridelles élévatrices et des rampes de chargement – Systèmes rotatifs, basculants ou avec translateur, élévateurs pour voitures – Utilisation des plaques adaptables et des plaques élévatrices – Arrimage – Equipements de protection individuelle (Souliers de sécurité, gants de protection, vêtements réfléchissants) <p>Aides:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Neuf règles vitales pour le travail avec les chariots élévateurs (Suva 84067/88830 FO) – Sept règles vitales pour les transports routiers (Suva 84056/88827 FO) – Charger correctement – arrimer correctement (Manuel arrimage ASTAG, Les Routiers Suisses, BLA, CCCS). – Echafaudages roulants (Suva 84018, Suva 67150) – Passerelles de travail, escaliers et plates-formes de maintenance (Suva 67076) | 1 ^{ère} AA 2 ^e AA 3 ^e AA | CI 1 1 ^{ère} AA | 1 ^{ère} AA 2 ^e AA 3 ^e AA | Explication, démonstration et application pratique. Utilisation des chariots-élévateurs: formation de cariste de 4 jours avec examen (intégré au CI 1) Après la formation au CI 1, approfondissement en entreprise avec contrôles périodiques et corrections si nécessaire, et si nécessaire, instruction supplémentaire par le responsable de formation. Formation supplémentaire pour les autres catégories de chariots si utilisés par des jeunes travailleurs. Formation par des formateurs reconnus Suva. (attestation écrite) | 1 ^{ère} AA Jusqu'à la formation | 1 ^{ère} AA 2 ^e AA | 3 ^e AA | | |

⁷ Sont réputés professionnels les titulaires d'un certificat fédéral de capacité (d'une attestation fédérale de formation professionnelle si l'orfo le prévoit) ou d'une qualification équivalente dans le domaine de la personne en formation.

Plan de formation relatif à l'Ordonnance sur la formation professionnelle initiale
Conductrices de véhicules lourds / Conducteurs de véhicules lourds CFC

| | | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | <ul style="list-style-type: none">- Zones de (dé)chargement à l'aide de chariots élévateurs et d'appareils de levage (Suva 67123)- Rampes ajustables et niches de chargement. Identification des dangers et plan de mesures (Liste de contrôle, Suva 67066)- Plates-formes élévatrices pour quais de chargement - Identification des dangers et plan de mesures (Liste de contrôle, Suva 67067)- Instructions de service du fabricant | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

Plan de formation relatif à l'Ordonnance sur la formation professionnelle initiale
 Conductrices de véhicules lourds / Conducteurs de véhicules lourds CFC

| Travaux dangereux | Dangers | Chiffres | Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance | Mesures d'accompagnement prises par le professionnel de l'entreprise | | | | | | | | |
|--|--|----------|--|--|---------------------------------------|---|---|---|--|-------------------|--|--|
| | | | | Formation | | | Instruction des personnes en formation | Surveillance des personnes en formation | | | | |
| | | | | Formation en entreprise | Appui durant les CI | Appui de l'EP | | En permanence | Fréquentement | Occasionnellement | | |
| Chargement et déchargement au moyen de grues | Coincement, pincage ou sectionnement de membres par: – Chute d'objet (p. ex. grue de chargement) – Pièces en mouvement | 8a | – Séjour dans l'environnement d'une grue – Séjour dans l'environnement d'une grue de camion – Utilisation des grues de camion (plus de 40 mt ou plus de 22 m de longueur) – Utilisation de grandes grues (plus de 40 mt ou plus de 22 m de longueur) – Utilisation des grues industrielles – Arrimage Aides: – Sept règles vitales pour les transports routiers (Suva 84056/88827 FO) – Formation des pontiers (Suva 33081) – Charger correctement – arrimer correctement (Manuel arrimage ASTAG, Les Routiers Suisses, BLA, CCCS). – Instructions de service du fabricant | 1 ^{ère} AA 2 ^e AA 3 ^e AA | CI 1 1 ^{ère} AA AA | 1 ^{ère} AA 2 ^e AA 3 ^e AA | Utilisation des grues de camion (jusqu'à 22m, jusqu'à 40mt) (intégré aux CI 1) Après la formation au CI 1, approfondissement en entreprise avec contrôles périodiques et corrections si nécessaire, et si nécessaire, instruction supplémentaire par le responsable de formation. Formation supplémentaire (permis grue catégorie A) pour l'utilisation de grandes grues (plus de 40 mt ou plus de 22 m de longueur), si elles sont utilisées par de jeunes travailleurs (attestation écrite) Formation supplémentaire pour l'utilisation de grues industrielles, si elles sont utilisées par de jeunes travailleurs (attestation écrite) Formation supplémentaire pour l'utilisation d'élévateurs pour meubles, si elles sont utilisées par de jeunes travailleurs (attestation écrite). | 1 ^{ère} AA Jusqu'à la formation | 1 ^{ère} AA 2 ^e AA | 3 ^e AA | | |
| Elingage de charges | Ecrasement de personnes ou de parties du corps par la chute de charges | 8a | – Elingage correct des charges Aides: – Elingage de charges (Suva 88801) – Choix des élingues (Suva 88802) – Elingues (Suva 67017) – Instructions de service du fabricant | 1 ^{ère} AA 2 ^e AA 3 ^e AA | CI 1 1 ^{ère} AA | 1 ^{ère} AA 2 ^e AA 3 ^e AA | Explication, démonstration et application pratique. Après la formation au CI 1, approfondissement en entreprise avec contrôles périodiques et corrections si nécessaire, et si nécessaire, instruction supplémentaire par le responsable de formation. | 1 ^{ère} AA Jusqu'à la formation | 1 ^{ère} AA 2 ^e AA | 3 ^e AA | | |

Plan de formation relatif à l'Ordonnance sur la formation professionnelle initiale
 Conductrices de véhicules lourds / Conducteurs de véhicules lourds CFC

| Travaux dangereux | Dangers | Chiffres | Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance | Mesures d'accompagnement prises par le professionnel de l'entreprise | | | | | | | | |
|---|---|----------|---|--|-----------------------------|---|--|---|--|-------------------|--|--|
| | | | | Formation | | | Instruction des personnes en formation | Surveillance des personnes en formation | | | | |
| | | | | Formation en entreprise | Appui durant les CI | Appui de l'EP | | En permanence | Fréquentement | Occasionnellement | | |
| Transport et manutention de produits spéciaux | Coincement, pincage ou sectionnement de membres par: – Chute d'objet (p. ex. chargement, marchandise entreposée, grue de chargement) – Pièces en mouvement (p. ex. marchandises pouvant basculer ou rouler) | 8a | – Utilisation des produits spéciaux en toute sécurité Aides: – Sécurité et protection de la santé dans le secteur automobile (CFST 6203) – Instructions de service du fabricant | 1 ^{ère} AA 2 ^e AA 3 ^e AA | CI 2 2 ^e AA | 1 ^{ère} AA 2 ^e AA 3 ^e AA | Formation spécifique aux produits et biens spéciaux (Transports de verres, d'animaux, etc.), s'ils sont transportés par de jeunes travailleurs (attestation écrite) | 1 ^{ère} AA Jusqu'à la formation | 1 ^{ère} AA 2 ^e AA | 3 ^e AA | | |
| Ramasses et livraisons chez des clients (dépôts, chantiers, etc.) | Place de travail mobile Pression du temps/stress Densité du trafic | 2a | – Planification (disposition (en tenant compte du temps de conduite et de repos)) – Comportement en cas de panne ou d'accident – Comportement dans le trafic – Comportement sur les chantiers – Utilisation d'aides à la navigation (cartes, GPS, données des clients) – Gestion du stress Aides: – Sécurité en service extérieur, partie 1 et 2 (Suva 67172, Suva 67173) – Plan d'urgence pour les postes de travail mobiles (Suva 67061) – Stressé? Voilà qui pourra vous aider! (Suva 44065) – Stress (Suva 67010) – Lutte contre le stress en tant que cause d'accident (Suva 88145) | 1 ^{ère} AA 2 ^e AA 3 ^e AA | CI 1 1 ^{ère} AA | 1 ^{ère} AA 2 ^e AA 3 ^e AA | Explication, démonstration et application pratique. Mesures pour combattre le stress (intégré au CI 1), selon plan de formation Après la formation au CI 1, approfondissement en entreprise avec contrôles périodiques et corrections si nécessaire, et si nécessaire, instruction supplémentaire par le responsable de formation. | 1 ^{ère} AA Jusqu'à la formation | 1 ^{ère} AA 2 ^e AA | 3 ^e AA | | |

Plan de formation relatif à l'Ordonnance sur la formation professionnelle initiale
 Conductrices de véhicules lourds / Conducteurs de véhicules lourds CFC

| Travaux dangereux | Dangers | Chiffres | Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance | Mesures d'accompagnement prises par le professionnel de l'entreprise | | | | | | |
|--|---|----------------|---|--|-----------------------------|---|--|---|--|-------------------|
| | | | | Formation | | | Instruction des personnes en formation | Surveillance des personnes en formation | | |
| | | | | Formation en entreprise | Appui durant les CI | Appui de l'EP | | En permanence | Fréquentement | Occasionnellement |
| Contact avec des substances dangereuses pendant le stockage, la manutention ou le transport (gaz, liquide, poussières, etc.) | <ul style="list-style-type: none"> - Contact avec la peau, allergies - Irritation des voies respiratoires - Intoxication - Brûlures chimiques - Blessures aux yeux - Danger d'incendie ou d'explosion | 5a 5b | <ul style="list-style-type: none"> - Relations avec des marchandises dangereuses - Utilisation des EPI Aides : <ul style="list-style-type: none"> - Manuel ASTAG SDR/ADR - Substances dangereuses : ce qu'il faut savoir (Suva 11030) - Directives d'entreprise - Fiches de données de sécurité | 1 ^{ère} AA 2 ^e AA 3 ^e AA | CI 1 1 ^{ère} AA | 1 ^{ère} AA 2 ^e AA 3 ^e AA | Un cours de base et deux cours de perfectionnement SDR/ADR sur le transport de marchandises dangereuses sur la route, y compris classe 1 et citerne (intégrés au CI 1) Après la formation au au CI 1 (dès la 2. AA), approfondissement en entreprise avec contrôles périodiques et corrections si nécessaire, et si nécessaire, instruction supplémentaire par le responsable de formation. | 2 ^e AA Jusqu'à la formation | 3 ^e AA | |
| Entretien, réparation des véhicules Contrôles et maintenance des véhicules Levage des véhicules (rampes, lifts, etc.) Travaux avec des machines et appareils (perceuses, ponces, nettoyeurs à pression) | Pincement, écrasement ou coupures par <ul style="list-style-type: none"> - Pièces en mouvement non protégées - Surfaces dangereuses Machines en mouvement <ul style="list-style-type: none"> - Pièces en mouvement - Chute d'objets - Mise en marche fortuite - Accrochage et enroulement des habits Blessures causées par l'éjection de pièces ou d'outils | 8a 8b 8d | <ul style="list-style-type: none"> - Mesures de sécurité pour les travaux d'entretien - Utilisation d'appareils de levage - Utilisation des machines selon les indications du fabricant - Ne pas transformer ou enlever les dispositifs de sécurité - Utilisation des EPI - Protections des machines - Protections contre les chutes d'objets Aides: <ul style="list-style-type: none"> - Sécurité et protection de la santé dans le secteur automobile (CFST 6203) - Instructions de service du fabricant | 1 ^{ère} AA 2 ^e AA 3 ^e AA | CI 2 1. AA | 1 ^{ère} AA 2 ^e AA 3 ^e AA | Explication, démonstration et application pratique. Après la formation au CI 2, approfondissement en entreprise avec contrôles périodiques et corrections si nécessaire, et si nécessaire, instruction supplémentaire par le responsable de formation. | 1 ^{ère} AA Jusqu'à la formation | 1 ^{ère} AA 2 ^e AA | 3 ^e AA |

Plan de formation relatif à l'Ordonnance sur la formation professionnelle initiale
 Conductrices de véhicules lourds / Conducteurs de véhicules lourds CFC

| Travaux dangereux | Dangers | Chiffres | Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance | Mesures d'accompagnement prises par le professionnel de l'entreprise | | | | | | |
|---|---|----------|---|--|-----------------------------|---|--|---|--|-------------------|
| | | | | Formation | | | Instruction des personnes en formation | Surveillance des personnes en formation | | |
| | | | | Formation en entreprise | Appui durant les CI | Appui de l'EP | | En permanence | Fréquemment | Occasionnellement |
| Travaux nécessitant l'emploi de substances dangereuses (Fluides d'exploitation et lubrifiants, agents de nettoyage et solvants et autres produits chimiques liés à l'entretien des véhicules) | <ul style="list-style-type: none"> - Contact avec la peau, allergies - Irritation des voies respiratoires - Intoxication - Brûlures chimiques - Blessures aux yeux Danger d'incendie ou d'explosion | 5a 5b | <ul style="list-style-type: none"> - Contact avec des huiles, des acides, des batteries et carburants - Protection contre les intoxications, les brûlures chimiques et les maladies - Signalisation des zones à atmosphère explosible (zones EX) - Protection contre les incendies et les explosions - Utilisation des graisses et des antigels - Utilisation des douches de protection - Utilisation des EPI <p>Aides:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Substances dangereuses: ce qu'il faut savoir (Suva 11030) - Fiches de données de sécurité | 1 ^{ère} AA 2 ^e AA 3 ^e AA | CI 2 1 ^{ère} AA | 1 ^{ère} AA 2 ^e AA 3 ^e AA | Explication, démonstration et application pratique. Après la formation aux CI, approfondissement en entreprise avec contrôles périodiques et corrections si nécessaire, et si nécessaire, instruction supplémentaire par le responsable de formation. | 1 ^{ère} AA Jusqu'à la formation | 1 ^{ère} AA 2 ^e AA | 3 ^e AA |
| Travaux avec de l'air comprimé | Contacts avec de l'air comprimé | 4g | <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de l'air comprimé - Utilisation des EPI <p>Aides:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Air comprimé: le danger invisible (Suva 67171 FO) - Instructions de service du fabricant | 1 ^{ère} AA 2 ^e AA 3 ^e AA | CI 2 1 ^{ère} AA | 1 ^{ère} AA 2 ^e AA 3 ^e AA | Explication, démonstration et application pratique. Après la formation aux CI, approfondissement en entreprise avec contrôles périodiques et corrections si nécessaire, et si nécessaire, instruction supplémentaire par le responsable de formation. | 1 ^{ère} AA Jusqu'à la formation | 1 ^{ère} AA 2 ^e AA | 3 ^e AA |

Plan de formation relatif à l'Ordonnance sur la formation professionnelle initiale
 Conductrices de véhicules lourds / Conducteurs de véhicules lourds CFC

| Travaux dangereux | Dangers | Chiffres | Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance | Mesures d'accompagnement prises par le professionnel de l'entreprise | | | | | | | | |
|---|--|-----------|---|--|-----------------------------|---|---|---|--|-------------------|--|--|
| | | | | Formation | | | Instruction des personnes en formation | Surveillance des personnes en formation | | | | |
| | | | | Formation en entreprise | Appui durant les CI | Appui de l'EP | | En permanence | Fréquemment | Occasionnellement | | |
| Travaux en hauteur (véhicules, bâtiments, étagères de stockage ou nacelles élévatoires) | Chutes causées par: – hauteur (véhicules, échelles, rampes) – ouvertures dans le sol | 8a 10a | <ul style="list-style-type: none"> – Protections contre les chutes – Mise en place et utilisation des monte-meubles – Comportement dans l'environnement des ridelles élévatoires, quais de chargement et grues de camion – Ridelles élévatoires – Rampes – Travaux sur le véhicule – Choix et utilisation des échelles – Protection des ouvertures dans le sol – Utilisation des EPI Aides: <ul style="list-style-type: none"> – Echelles portables. Conseils pour votre sécurité (Suva 44026) – Huit règles vitales pour les travaux avec protection par encordement (Suva 88816) – Equipement de protection personnel contre les chutes – Connaissances de base pour la direction et le personnel (Source : www.antichute.ch) – Ouvertures dans les planchers (Suva 67008) – Equipement de protection individuelle (chaussures de sécurité, gants, etc.) – Instructions de service du fabricant | 1 ^{ère} AA 2 ^e AA 3 ^e AA | CI 1 1 ^{ère} AA | 1 ^{ère} AA 2 ^e AA 3 ^e AA | Explication, démonstration et application pratique. Formation en entreprise avec contrôles périodiques et corrections si nécessaire, et si nécessaire, instruction supplémentaire par le responsable de formation. Formation supplémentaire pour l'utilisation des nacelles élévatoires si celles-ci sont utilisées par des jeunes gens. Formation par des formateurs reconnus Suva (attestation écrite). Formation supplémentaire pour l'utilisation des équipements contre les chutes (ajustement d'EPI antichute, secours d'urgence, points d'ancrage), Standard : 1 journée de formation de base selon www.antichute.ch si ceux-ci sont utilisés par des jeunes gens. | 1 ^{ère} AA Jusqu'à la formation | 1 ^{ère} AA 2 ^e AA | 3 ^e AA | | |

Légende: CI : cours interentreprises; EP : école professionnelle; FO : formateur/formatrice; AA : année d'apprentissage